

## **ANNEXE**

### **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ**

#### **Composition des groupes de travail**

##### **Personnels administratifs, techniques et de surveillance**

Conformément aux dispositions des lignes directrices de gestion du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, sont institués des groupes de travail qui seront consultés sur les propositions de l'administration en matière de mobilité intra-territoriale des personnels administratifs, techniques et de surveillance.

Ces groupes sont composés de représentants élus ou faisant partie de la liste des candidats des organisations syndicales élues lors des dernières élections aux commissions administratives paritaires locales de la fonction publique d'État et aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

Ces représentants des personnels sont affectés dans le ressort du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements.

Les représentants des personnels siégeant lors d'un groupe de travail doivent appartenir aux corps concernés en matière de mobilité lors de la consultation.

Les groupes de travail seront présidés par le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ou son représentant.

En vertu des principes rappelés ci-dessus, sont institués jusqu'au prochain renouvellement des instances paritaires trois groupes de travail avec la répartition des sièges suivante :

Corps \ Syndicat	La FEDE	UNSA	USTKE	UT-CFE CGC
Filière administrative	1	1		1
Adjoints techniques ATEE/ATNEE NC	1	1	1	
Adjoints et surveillants d'éducation	1			1